

Listes électorales : 16,5% des électeurs "mal inscrits" pour l'élection présidentielle de 2022

Publié le 9 mars 2024

🕒 3 minutes

Par : [La Rédaction](#)

Pour l'élection présidentielle de 2022, 7,7 millions de Français étaient inscrits sur les listes électorales d'une commune qui n'était pas celle de leur résidence principale. C'est ce que relève l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) dans une récente analyse.

Dans l'[étude](#) publiée le 6 mars 2024, l'Insee revient sur les différents facteurs à l'origine de ce nombre relativement élevé d'électeurs inscrits dans une autre commune que celle dans laquelle ils résident.

"Mal inscrit" ne signifie pas non inscrit

L'inscription sur une liste électorale différente de sa commune de résidence principale ne signifie pas pour autant être systématiquement "*mal inscrit*". L'[article L. 11 du code électoral](#) prévoit différentes situations dans lesquelles un électeur peut être inscrit dans une commune qui n'est pas celle de sa résidence principale, c'est notamment le cas des personnes ayant des **résidences secondaires** ou celui de **jeunes de moins de 26 ans** dont l'inscription reste "*autorisée*" dans celle de leurs parents.

Toutefois, selon l'Insee, la "*mal inscription*" résulte de **différents facteurs** :

- oubli ;
- manque de temps ;
- choix délibéré.

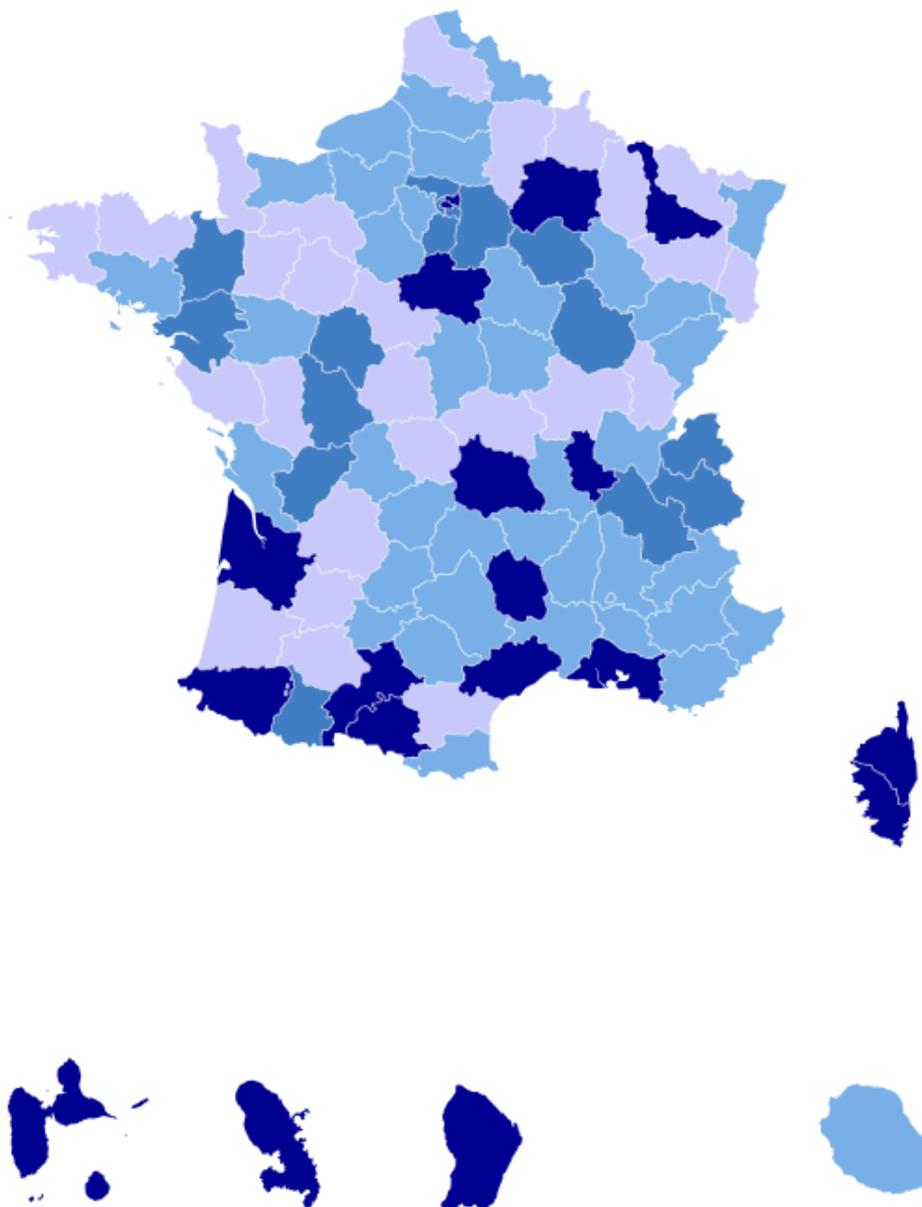
Le risque de non-inscription dans sa nouvelle commune de résidence augmente en cas d'un **déménagement** survenu au cours de l'année précédant une élection. Outre ce facteur, près de trois quarts des **personnes vivant en communauté** (maison de retraite, caserne, cité universitaire) ne sont pas inscrites sur les listes électorales de leur lieu de résidence.

D'après l'Insee, près de la moitié des **électeurs considérés comme "mal inscrits"** résident à **moins de 21 kilomètres de leur bureau de vote** (excepté le cas parisien). De ce fait, la relative proximité entre commune d'inscription et commune de résidence n'incite pas à un changement de lieu d'inscription.

Part des personnes non inscrites sur les listes électorales de leur commune de résidence principale par département en 2022

En %

<14,1% 14,1 - 16,5% 16,6 - 18,0% >18,0%



Lecture : Dans le département de la Marne (51), 18,3 % des électeurs français ne sont pas inscrits dans leur commune de résidence principale.

Champ : France hors Mayotte, personnes de nationalité française âgées de 18 ans ou plus

Carte: Vie-publique.fr / DILA • Source: [Insee, enquête annuelle de recensement de 2022, répertoire électoral unique de 2022](#) • [Récupérer les données](#) • Créé avec [Datawrapper](#)

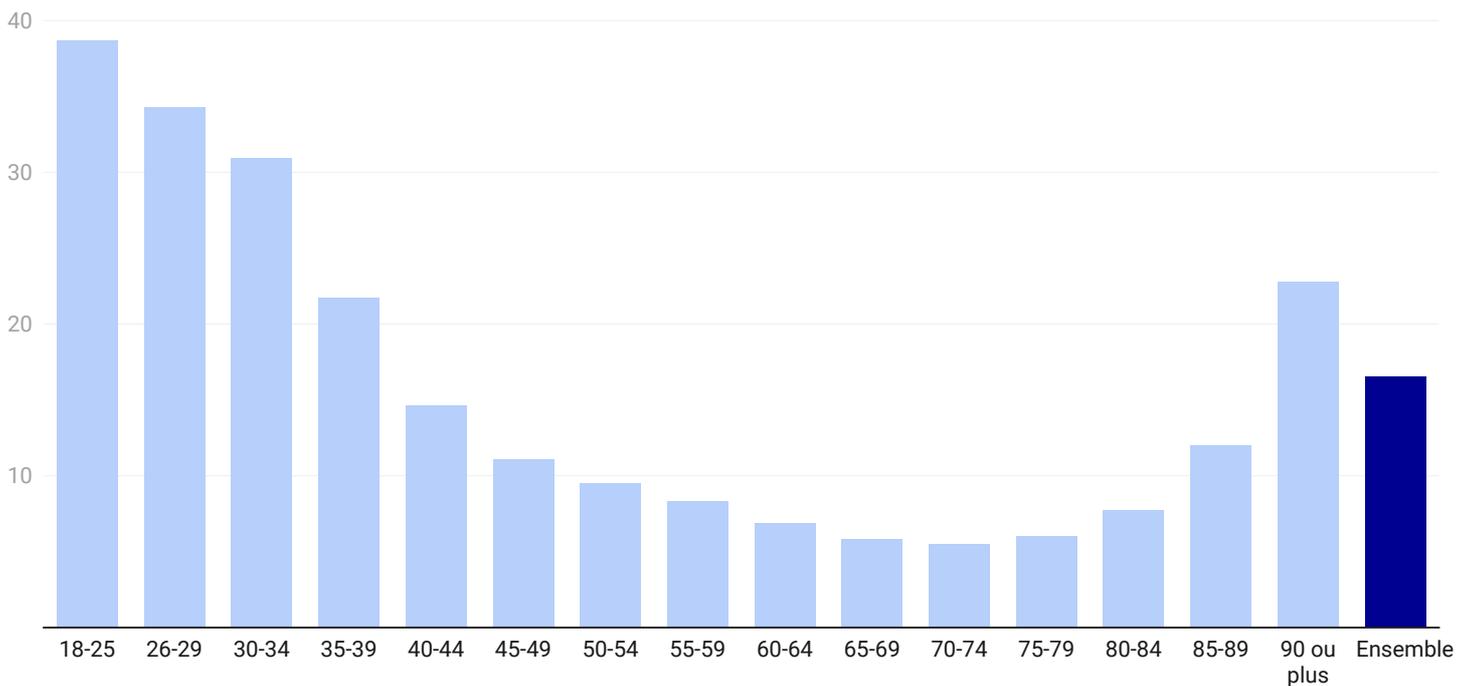
Un phénomène qui touche principalement les 18-25 ans

Depuis 1997, l'inscription sur une liste électorale est automatique pour les jeunes atteignant 18 ans. Cette automatisation d'inscription génère cependant de la "mal inscription" chez les jeunes (près de 2 millions en 2022), qui, à la suite d'un premier déménagement, restent inscrits sur la liste de la commune de leurs parents.

38,7% des 18-25 ans ne sont pas inscrits sur les listes de leur commune de résidence ce qui peut s'expliquer par des déménagements en lien avec les études, l'insertion professionnelle ou encore la vie en couple.

Part des personnes non inscrites sur les listes électorales de leur commune de résidence principale selon l'âge en 2022

En %



Lecture : En 2022, 38,7 % des électeurs français de 18 à 25 ans ne sont pas inscrits sur les listes électorales de leur commune de résidence principale.

Champ : France hors Mayotte, personnes de nationalité française âgées de 18 ans ou plus

Graphique: Vie-publique.fr / DILA • Source: [Insee, enquête annuelle de recensement de 2022, répertoire électoral unique de 2022](#). • [Récupérer les données](#) • Créé avec [Datawrapper](#)

Plus susceptibles de vivre en communauté, 96% des jeunes résidant en cité universitaire et plus d'un tiers des personnes partageant un logement "ordinaire" (colocation) ne sont pas inscrites sur les listes électorales de leur commune de résidence.

Pour l'Insee, ces données permettent d'appréhender la **famille** comme un **facteur de "stabilité résidentielle"** qui favorise une certaine **cohérence entre le lieu de vote et celui de résidence**, puisqu'en effet, au-delà de 30 ans, la part des personnes "mal inscrites" diminue.